

ATTESTATION DE PREMIERE COMPETENCE EN BRAILLE ET OUTILS NUMERIQUES

NOTE D'INFORMATION AUX CANDIDATS

SESSION 2022

La circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 précise que « les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle doivent justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents à la déficience visuelle, préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle ». La présente note précise les conditions de délivrance de cette attestation de première compétence par l'INSHEA.

Les candidats effectuant à l'INSHEA en 2021-2022 le stage MFIN *Premières compétences en braille et outils numériques adaptés* (Identifiant : 21NDGS60105) auront la possibilité d'obtenir cette attestation à la fin du stage par une validation en contrôle continu.

1. Les candidats n'effectuant pas en 2021-2022 ce stage à l'INSHEA auront la possibilité d'obtenir cette attestation dans les conditions suivantes :

- inscription, en tant que candidats libres, **avant le 18 mars 2022**, par courrier électronique adressé à gilberto.afonso@inshea.fr et isabelle.dumas@inshea.fr en indiquant leurs nom, prénom(s), adresse et le poste qu'ils occupent dans leur département ;
- date de l'épreuve : **le 28 mars 2022** (de 10 heures à 17 heures) à l'INSHEA, 58-60, avenue des Landes – 92150 Suresnes.

Les candidats souhaitant obtenir des informations complémentaires sur cette attestation et les conditions de sa délivrance peuvent s'adresser directement, avant le 4 mars 2022, à Caroline Treffé, formatrice à l'Inshea, responsable des formations TFV : caroline.treffe@inshea.fr

Conditions de candidature

Peuvent se présenter :

→ les candidats à la session 2022 du Cappei exerçant dans un dispositif troubles de la fonction visuelle (TFV) n'ayant pas suivi la formation "*Premières compétences en braille et outils numériques adaptés*" (Identifiant : 21NDGS60105) (candidats libres) ;

→ les professeurs du premier et second degrés pressentis pour suivre en 2022-2023 ou ultérieurement la formation Cappei avec les modules d'approfondissement TFV ;

INSHEA

58-60, avenue des Landes
92150 Suresnes - FRANCE
Tél. +33 (0)1 41 44 31 00
Fax : +33 (0)1 45 06 39 93
www.inshea.fr

→ les candidats titulaires du Capa SH ou du 2CA SH (hors option B) ou Cappei (hors modules TFV) souhaitant exercer en dispositif TFV ;

→ les titulaires du 2CA SH option B n'ayant jamais exercé en dispositif TFV auparavant

Compétences évaluées

Il est attendu que le candidat :

Sache lire et écrire en braille intégral

Sache repérer et corriger des erreurs dans un texte en braille intégral

Maîtrise les mots abrégés par un seul signe et les assemblages en braille abrégé

Maîtrise les règles de transcription du braille mathématique et de la poésie correspondant au niveau attendu pour la préparation du Diplôme national du brevet et du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Sache utiliser le braille informatique « 8 points » pour les majuscules, lettres accentuées, chiffres

Maîtrise la copie d'un document numérique et le travail sur la copie (pour conserver l'original)

Sache enregistrer un document en format .rtf, .txt, .doc et .docx

Sache sélectionner, copier et modifier un segment de texte en choisissant la police, la taille, l'espacement et en utilisant les outils de contraste et l'alignement

Maîtrise la copie d'un fichier sur clé USB et le transfert sur bloc-notes braille

Maîtrise la création de dossiers identifiables pour l'élève pour y placer des fichiers

Maîtrise l'insertion d'une image en la plaçant dans un texte avec modification de sa taille, de sa luminosité, de ses contrastes

Sache organiser un document pédagogique dans sa version numérique en intégrant les éléments importants (titre, contenu texte, image – avec texte alternatif pour l'image – questions, légende)

Sache préparer un document à l'embossage

Sache différencier les outils de compensations (logiciels et matériels) et leur usage basique

Modalités d'organisation et procédure d'évaluation pour la délivrance de l'attestation.

Cette évaluation comprend une épreuve de braille et une épreuve sur les outils numériques. Elle est organisée sur une journée à l'Inshea, fixée **le 28 mars 2022** (de 10 heures à 17 heures) pour les candidats n'ayant pas suivi le MFIN « *Premières compétences en braille et outils numériques adaptés* » (Identifiant : 21NDGS60105).

Braille

Transcrire en braille intégral un texte d'environ 700 caractères, espaces compris, écrit en noir pouvant contenir des formules mathématiques. Un segment de phrase sera à transcrire en braille informatique 8 points.

Corriger un texte en intégral comprenant des erreurs

Transcrire en braille abrégé un texte d'environ 700 caractères espaces compris

INSHEA

58-60, avenue des Landes
92150 Suresnes - FRANCE

Tél. +33 (0)1 41 44 31 00

Fax : +33 (0)1 45 06 39 93

www.inshea.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Outils numériques afférents à la déficience visuelle

Répondre à des questions (épreuve écrite) concernant les outils numériques sur :

- les différentes solutions d'adaptation
- le braille informatique
- l'accessibilité des logiciels adaptés

Adapter sur PC (Windows 10 et Office) un document avec préconisations d'un orthoptiste et justifier les choix d'adaptation.

Pour l'épreuve d'outils numériques, les candidats pourront débiter, à leur choix, par le travail sur PC ou sur table.

Pour ces deux épreuves, les candidats peuvent se munir uniquement des documents ci-dessous ou de documents de travail qu'ils ont élaborés eux-mêmes pour se préparer, à l'exclusion de tout autre. Aucun document ne sera fourni par l'Inshea.

Références :

Le code braille uniformisé pour la transcription des textes imprimés, CBFU deuxième édition, septembre 2008.

http://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/CodeBrailleFrançais_CBFU_2008.pdf

Nouvelle notation mathématique braille, première édition, septembre 2007.

http://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/Notation_Mathematique_Braille.pdf

http://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/Table_Braille_Informatique_TBF R2007.pdf

La table braille informatique française TBFR, 2007.

https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/Table_Braille_Informatique_TBFR2007.pdf

Les candidats peuvent se reporter utilement au site du Ministère de l'Éducation nationale, notamment : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Numerique/76/7/a2rne_recommandations_2018_V2-12_1029767.pdf

Une attestation validant une série de premières compétences en braille et outils numériques sera envoyée au candidat en cas de réussite.

INSHEA

58-60, avenue des Landes
92150 Suresnes - FRANCE
Tél. +33 (0)1 41 44 31 00
Fax : +33 (0)1 45 06 39 93
www.inshea.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

